



8.00 crédits	90.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------

Enseignants	Bernard Diane ;Roux Jeanne-Marie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Thèmes abordés	<p>Dans ce cours, les «#problèmes#» qu'ont rencontré les philosophes du passé, comme les concepts développés pour les résoudre, permettent de construire nos propres réponses aux «#problèmes#» que nous connaissons aujourd'hui, dans le domaine juridique en particulier. Sont ainsi évoquées les questions de la justice, de l'exercice du pouvoir, de la définition de notre volonté ou encore de notre responsabilité pour nos actes.</p> <p>Le cours permet, en outre, d'acquérir certaines compétences utiles à tout-e juriste#: par l'analyse et la comparaison de philosophes classiques et contemporain-es, par l'attention au texte et à la terminologie philosophiques, les étudiant-es s'y forment à la lecture fine et à l'interprétation rigoureuse, indispensables à la pratique du droit.</p> <p>Le phénomène juridique étant indissociable d'une réflexion sur l'humain et la société dans leurs multiples aspects, des liens serrés rapprochent ce cours des cours de pensée juridique et de droit naturel ainsi que de ceux de sources et principes du droit, de droit constitutionnel voire de droit romain.</p> <p>À ces différents égards et par la démarche interdisciplinaire auquel il invite intrinsèquement, ce cours s'inscrit pleinement sous l'égide du Manifeste de la Faculté de droit (<i>RIEJ</i>, 2016/74, pp. 169-175) et dans la tradition propre à Saint-Louis.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Ce cours correspond au référentiel des acquis d'apprentissage du programme (cité entre guillemets).</p> <p>Il contribue en effet à l'acquisition d'une «#culture générale#», en particulier par le «#développement d'une solide culture en sciences humaines et sociales non juridiques, propre à décoder, dans une perspective résolument interdisciplinaire, les phénomènes juridiques#»#: appuyer le cours sur un large héritage de philosophes a pour but de contribuer à donner aux étudiant-es une «#solide culture générale#», mais aussi de leur faire comprendre qu'une pensée philosophique, si originale et novatrice soit-elle, est toujours tributaire d'un contexte socio-historique précis, d'événements et/ou de problèmes en fonction desquels elle a dû se situer ou a été élaborée. À l'issue du cours, les étudiant-es connaîtront diverses propositions philosophiques, seront capables de les situer dans l'histoire des idées et de les mobiliser pour réfléchir à propos du droit contemporain.</p> <p>Ce cours vise, en outre, à développer certaines «#compétences transférables#», en particulier le développement d'un «#sens critique#», consubstantiel à la méthode philosophique, ainsi que la «#maîtrise de la langue française#», dès lors que tant l'enseignement <i>ex cathedra</i> et les monitorats que les évaluations visent à affiner l'aptitude des étudiant-es à lire et interpréter des écrits parfois complexes, aux styles variés, ainsi qu'à manier divers concepts avec précision. La lecture et l'interprétation des textes philosophiques ainsi que la connaissance de la terminologie mobilisée dans le cours, compte tenu de leur technicité propre, constituent un exercice important dans la formation de futur-es juristes, qui devront être à même de saisir toutes les nuances et la complexité du langage juridique.</p>

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation prend la forme d'un examen écrit.</p> <p>En cohérence avec les acquis d'apprentissage visés par ce cours, l'examen consiste en des questions à choix multiple (QCM) nécessitant des compétences de fine lecture et requérant la compréhension des grandes articulations du cours, des textes philosophiques qui le fondent et des concepts qui y sont mobilisés. Il peut donc s'agir, par exemple, de resituer un extrait de texte philosophique dans le cadre plus général de la pensée de son auteur-e, de comparer plusieurs propositions philosophiques, de préciser des notions plus circonscrites, sur un point de matière précis, ou de les appliquer dans un contexte ou à un problème inédit (en les confrontant par exemple à un film).</p> <p>À trois reprises au cours de l'année, un test organisé pendant le cours peut mener à l'octroi d'un ou plusieurs points <i>bonus</i>.</p> <p>Premièrement, un « QCM solidaire » portant sur la matière déjà enseignée à ce stade est organisé au milieu du premier quadrimestre ; si plus de 2/3 des étudiant-es inscrit-es au cours y participent et que plus d'1/3 de ces participant-es le réussissent (c'est-dire obtiennent un résultat égal ou supérieur à 10/20), l'ensemble des étudiant-es bénéficient d'un point de <i>bonus</i> pour l'examen de janvier, qu'ils/elles aient passé le test ou non.</p> <p>Deuxièmement, un QCM est organisé au dernier cours du premier quadrimestre et porte sur l'ensemble de la première partie du cours ; tou-tes les étudiant-es qui le réussissent (c'est-à-dire qui obtiennent un résultat égal ou supérieur à 10/20) reçoivent un point de <i>bonus</i> « personnel » pour l'examen de janvier.</p> <p>Troisièmement, un test consistant en une brève réflexion écrite est organisé dans le courant du second quadrimestre ; les étudiant-es qui le réussissent peuvent obtenir jusqu'à 2 points de <i>bonus</i> pour l'examen de juin.</p> <p>Le cours étant annuel, la note obtenue en janvier est dispensatoire de la première partie du cours et vaut pour la moitié du total, en juin et septembre, si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les étudiant-es ayant réussi l'examen de janvier ne présentent donc que la matière du second quadrimestre, en juin (ou en septembre) : leur note de janvier est conservée pour calculer leur moyenne ; quant aux étudiant-es ayant obtenu moins de 10/20 en janvier, leur note est "oubliée" et ils/elles conservent deux chances de réussir : leur examen de juin (et/ou de septembre) porte sur la matière de toute l'année.</p> <p>Les <i>bonus</i> ne sont pas reportés d'une session à l'autre : les deux premiers valent seulement pour l'examen de janvier, le troisième seulement pour l'examen de juin.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le cours se donne <i>ex cathedra</i>, en grand amphithéâtre. À trois reprises, il est émaillé d'un test auquel la participation est libre et qui peut rapporter un <i>bonus</i>.</p> <p>Les supports de cours (powerpoints) diffusés via <i>moodle</i> ne sont pas obligatoires : les notes personnelles des étudiant-es peuvent suffire ; d'ailleurs, pareilles notes compléteront utilement les diapositives, qui retracent le plan du cours d'une façon synthétique mais non exhaustive.</p> <p>Une aide est proposée lors des monitorats dispensés, chaque semaine, par un-e assistant-e.</p> <p>Un <i>forum</i> est, en outre, ouvert sur <i>moodle</i> : les étudiant-e-s peuvent y poser des questions aux professeures.</p> <p>Au premier quadrimestre sont organisées deux séances de travail collectif, « en auditoire inversé », qui visent à mobiliser les notions enseignées dans les cours précédents pour réfléchir à (partir d')un film. Comme les étudiant-es sont prié-es de regarder les films concernés avant ces séances, le premier cours de l'année (en 2025-26, le 19 septembre) n'a pas lieu : il est remplacé par le visionnage de ces deux films.</p> <p>Au deuxième quadrimestre sont également organisés deux moments (qui auront lieu au début de deux séances différentes) destinés à réfléchir philosophiquement à partir d'une œuvre de fiction cinématographique et d'une émission radiophonique. Comme au premier quadrimestre, il est attendu des étudiant-es le visionnage de ce film et l'écoute de cette émission ; des heures de cours sont libérées dans ce but au cours du quadrimestre.</p> <p>La participation à ces cours interactifs n'est pas obligatoire mais elle soutient le travail attendu des étudiant-es : l'analyse critique des films et émission concernés feront l'objet de questions lors de l'examen.</p> <p>Les cours et évaluations ont lieu en présentiel.</p>
Contenu	<p>Ce cours relève de la philosophie générale mais est spécifiquement destiné à des étudiant-es en droit : afin que ces juristes en devenir puissent singulièrement éprouver la vitalité de la philosophie, il consiste en une réflexion sur la justice (ou, plus spécifiquement, sur les conditions du jugement), au premier quadrimestre, et sur la nature morale de l'être humain (comme sujet et comme personne, dans ses rapports à la liberté et la responsabilité notamment), au second quadrimestre.</p>
Ressources en ligne	<p>Les supports de cours (powerpoints) sont disponibles sur <i>moodle</i>.</p> <p>Les films et/ou émissions radiophoniques que les étudiant-es sont prié-es de regarder ou d'écouter, en lieu et place du tout premier cours et pendant le second quadrimestre, sont accessibles <i>via moodle</i>.</p>
Bibliographie	<p>Les éléments bibliographiques pertinents sont indiqués dans les supports de cours.</p>
Autres infos	<p>Une excellente maîtrise du français est nécessaire pour suivre pleinement ce cours.</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>DRTB</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	8		
Bachelier en droit (français-anglais)	DRAB1BA	8		
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	DRNB1BA	8		